



**Carole DELGA**  
Ancienne ministre  
Présidente

Toulouse, le 07 NOV. 2019

**Madame Brigitte BAREGES**  
Présidente  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU  
GRAND MONTAUBAN  
Hôtel de Ville  
9 rue de l'Hôtel de Ville  
BP 764  
82013 MONTAUBAN CEDEX

**NOS RÉF. :** 20190821BR\_CD AVIS PCAET /**D19-06509**

**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Bénédicte RIEY

**CONTACT :** [benedicte.riey@laregion.fr](mailto:benedicte.riey@laregion.fr)

Tél.: +33 (0)5 61 39 65 61

**OBJET :** Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 8 juillet 2019, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

Conformément à la loi NOTRe, les futurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) se substituent à plusieurs schémas existants dont les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) qui constituent actuellement le cadre de référence en matière de planification climat air énergie.

La Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100% de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. En effet, pour atteindre cet objectif, il convient d'agir dès aujourd'hui pour diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable au niveau régional. Ce scénario constitue le volet « énergie » du futur SRADDET.

Le Grand Montauban a élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux exigences de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance verte.

Des actions d'efficacité énergétique sont envisagées avec un objectif de 200 logements rénovés par an et la mise en place d'un plan global de rénovation Mon'RenO. Ces actions sont conformes à la stratégie Région à Energie Positive dont l'un des piliers est la rénovation et la construction de bâtiments économes en énergie et sobres en ressource. D'ailleurs, je vous invite à vous rapprocher des services de la Région pour avoir de plus amples informations sur les dispositifs à destination des



particuliers et des collectivités, notamment dans le cadre de votre futur schéma directeur de rénovations des bâtiments publics.

Des actions pour organiser les transports en développant des parkings de covoiturage, en intégrant la place du piéton et du vélo dans le projet cœur de ville, en favorisant l'intermodalité, pourront permettre de limiter les déplacements en voitures individuelles. La réflexion autour d'un schéma global des mobilités et la poursuite du schéma directeur cyclable pourront favoriser une planification territoriale durable. Des actions sur le transport de marchandises (notamment par le développement de la charte objectif CO2 et en multipliant les coursiers à vélo) pourront contribuer également à développer une mobilité décarbonée sur votre territoire. Ces propositions sont cohérentes avec l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60% la consommation énergétique dans le transport d'ici 2050.

Votre Plan Climat met en évidence un fort potentiel géothermique et solaire, ainsi que des possibilités de développement du bois énergie, de récupération de chaleur et de biogaz via la valorisation des bio-déchets. Dans le cadre de la future réalisation d'un Schéma Directeur Réseau de Chaleur, et de votre programme d'actions, je vous informe que de nouveaux appels à projets 2019 viennent compléter nos dispositifs d'aide au développement des énergies renouvelables qui concernent l'ensemble des filières thermiques.

Le Grand Montauban travaille depuis plusieurs années à la réduction des déchets notamment via le programme « zéro déchet zéro gaspillage » et à l'optimisation énergétique de l'incinérateur. Ces actions sont cohérentes avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire ainsi que le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. Pour votre information, des appels à projets régionaux sont en cours (appel à projets sur la généralisation du tri à la source des biodéchets) ainsi que des dispositifs d'aide à la prévention et gestion des déchets et au développement de l'économie circulaire.

Votre Plan Climat répond aux exigences de la Loi TECV, et s'inscrit dans la stratégie Région à Energie Positive.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes salutations distinguées.



**Carole DELGA**